



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

LOI AGECE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

- **la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)** est en effet un véritable outil réglementaire pour l'économie circulaire.
 - **La loi AGECE a été promulguée le 10 février 2020** dans la lignée de la Charte de l'environnement de 2004.
 - L'idée avec la loi AGECE est de passer d'une économie « Linéaire » (produire, consommer, jeter) à une économie « Circulaire ».
 - La loi AGECE souhaite accélérer la transition vers une économie circulaire en favorisant des pratiques telles que le recyclage des emballages, la revente d'occasion, le partage, la réutilisation des déchets ou encore l'éco conception.
-  **Diminuer son empreinte carbone, réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver l'environnement sont des résultats connexes à la transition vers une économie circulaire.**

NOTRE POUBELLE

Quels sont les principaux composants de nos poubelles

Dans le détail, les déchets ménagers comprennent :

32,2% de matières organiques ;

21,5% de papiers-cartons ;

12,7% de verre ;

11,2% de plastiques ;

3% de métaux ;

19,4% d'autres éléments.

Données SITRAD (SICTOMSED)

Les ordures ménagères

(Données ADEME)

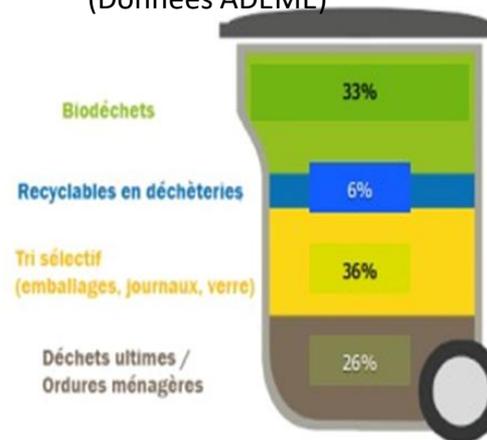


Figure 2 : Contenu de la poubelle OMR sur le territoire

- Est-ce que le tri sélectif est obligatoire ?
- Est-on obligé de trier ses déchets chez soi ?

Les particuliers sont tenus de trier leurs déchets

Avec 326 millions de tonnes de déchets produits chaque année en France selon l'Ademe, mieux vaut que des règles strictes soient établies **pour inciter les particuliers** et **les professionnels à trier** ce qu'ils produisent.

Qu'est-ce que ça veut dire tri sélectif ?

De manière très simple, le tri sélectif permet de séparer et d'isoler les types de déchets afin de les orienter, une fois collectés, vers la filière de traitement appropriée : le recyclage, la valorisation en énergie (compost, utilisation dans les usines de méthanisation, épandage) et l'élimination (incinération, stockage).

Vos déchets ménagers peuvent être :

Du papier (journaux, magazines, livres, cahiers...).

Du carton (boîtes à pizzas, boîtes de céréales, boîte de dentifrice...).

Du plastique (emballages de yaourts, bouteilles d'eau, flacons de shampoing...).

De l'aluminium (opercules de yaourts, canettes de soda, couvercles de conserves...),

Du verre.

Des biodéchets (épluchures de vos fruits et légumes, les déchets verts du jardin).

Les déchets non recyclables : les couches, les cotons, les piles, les batteries, les encombrants...

Du bois.

Du textile...

Le tri sélectif opéré chez les particuliers, à votre domicile, s'appelle tri à la source. Est-on obligé de trier ses déchets chez soi ?

- Oui, en tant que particulier, vous êtes contraint de trier vos déchets ménagers.

En milieu rural bien souvent, il existe un conteneur pour plusieurs maisons.

Par exemple :

La poubelle jaune peut accueillir le plastique, le carton, l'aluminium : les pots de yaourt, les barquettes de gâteaux, les films plastiques, les bouteilles plastiques.

La poubelle verte dédiée au ramassage du verre.

La poubelle bleue pour le papier (journaux, magazines, livres, cahiers...).

La poubelle marron pour les déchets non recyclables.

Des bornes spécifiques (par exemple pour le textile).

Un dépôt en déchetterie (les piles, les composés électroniques, l'électroménager, la literie...).

Bon à savoir :

- **Depuis 2016, les professionnels ont l'obligation de trier 5 déchets dans des poubelles dédiées. Il s'agit du papier/carton, du métal, du plastique, du verre et du bois.**
- **Sont concernés, les entreprises, les commerces, les administrations et les collectivités.**
- En cas de non-respect, le professionnel risque une sanction administrative pouvant aller jusqu'à la fermeture de l'établissement. Mais aussi des sanctions pénales (amende et emprisonnement).

LES BIODECHETS

TYPES DE COMPOSTEURS

INDIVIDUELS

COLLECTIFS

UTILISATEURS

- PARTICULIERS
- PROFESSIONNELS

- PARTICULIERS
(sans terrain, appartements)
- COLLECTIVITEES

COMPOSTEUR

INDIVIDUEL

COLLECTIF



Exemple de composteurs collectifs



Afin de répondre aux obligations de la loi Agec, le Sictomsed travaille sur le déploiement de composteurs collectifs et individuels. Nous développons dans ce sens un prototype métallique pour le collectif.



Que doit-on mettre dans son composteur ?

Déchets alimentaires :

- Des aliments organiques, comme les épluchures de légumes et de fruits, les pépins et les noyaux, le riz et les pâtes.
- Des coquilles d'œufs concassées, des marcs de café et des sachets de thé.

Déchets de jardin :

- Des feuilles et des fleurs, des tailles de haies, des copeaux de bois
- Il faut équilibrer et varier les déchets humides (matières vertes) et les déchets secs (matières brunes)

De l'eau pour humidifier le compost (l'été).

Que doit-on ne pas mettre dans son composteur ?

- Litière de chat et de chien
- Gros noyaux (pêche, avocat)
- Mégots de cigarettes
- Viandes, Poissons
- Laitage ou en petite quantité
- Agrumes (citrons, oranges, pamplemousses) ou en petite quantité

Composteur **INDIVIDUEL**

- UN TROU AU FOND DU JARDIN
- AU TAS DE FUMIER
- AU POULES
- ACHAT D'UN COMPOSTEUR

❖ **PAS DE SURCÔT POUR LES COLLECTIVITES**

❖ FORMATIONS POSSIBLE

Composteur **COLLECTIF**

- DANS LES VILLAGES
APPARTEMENTS ; MAISONS SANS TERRAIN

❑ **OBLIGATION DE METTRE
UN COMPOSTEUR COLLECTIF**

1 GRATUIT PAR COMMUNE FOURNI PAR LE
SIDOMSA (en théorie)

**DESIGNATION PAR LA MAIRIE
D'UNE OU PLUSIEURS PERSONNES
(EMBASSEDEUR)**

- Agent communal ; Elu ; Particulier
- Choix du ou des points de mise en place
(sur un passage)
- ❖ FORMATIONS

PROFESSIONNELS

COLLECTIVITES

PAS D'OBLIGATION

pour la collectivité qui a la compétence
(CDC)

- THERMES ST LAURENT LES BAINS
- CAMPINGS PRIVES
- RESTAURANTS
- HLM

- MARCHES (vendeurs de fruits et légumes)

- COLLEGE DE ST CIRGUES EN MT

❖ Coût supplémentaire pour les professionnels si ramassage

FORMATIONS (CCI)

- MAISONS DE RETRAITE (CCAS)
COUCOURON LE LAC D'ISSARLES
- CAMPINGS MUNICIPAUX
- AIRES DE CAMPING-CAR
- ECOLES
- FOYER DE VIE LES TILLEULS (CCAS)
ST ETIENNE DE LUGDARES

COUT SUPPLEMENTAIRE POUR LES COLLECTIVITES

- ❖ FORMATIONS
- ✓ *Pour info aujourd'hui:(SIDOMSA)
15 Composteurs collectifs sur 13 sites
pour 8 Communes*

Suite à la réunion de la commission sur les bio déchets du 5 Décembre 2023

PROPOSITIONS



REPARTITION des PAV en S.E et COLONNES par COMMUNE

- 1 SEMI ENTERRE 0 à 300 HABITANTS DGF
- 2 SEMI ENTERRE 301 à 500 HABITANTS DGF
- 3 SEMI ENTERRE plus de 500 HABITANTS DGF

REPARTITION: COMPOSTEUR COLLECTIF/COMMUNE

1 POINT DE COLLECTE = 1 VERT +1 JAUNE+ 1BLEU+ 1 VERRE

COMMUNES	POP MUNICIPALE	POP DGF 2020	PAV		PAV TOTAL POINTS DE COLLECTES	SIDOMSA		COMPOSTEURS COLLECTIF
			S.E	COLONNES		NOMBRES	Colonne	
						VERRE	PAPIERS	
ASTET	42	121	1	0	1	3		1
BORNE	51	109	1	2	3	1		1
CELLIER DU LUC	77	171	1	3	4	1		1
COUCOURON	815	1126	3	17	20	31		3
CROS DE GEORAND	163	311	2	2	4	4		2
ISSANLAS	105	192	1	3	4	3		1
ISSARLES	147	296	1	3	4	7		1
LA CHAPELLE GRAIL	199	394	2	7	9	8		2
LAC D'ISSARLES	292	459	2	15	17	14		2
LANARCE	202	319	2	12	14	9		2
LAVILLATTE	57	91	1	1	2	4		1
LE BEAGE	263	414	2	2	4	5		2
LE PLAGNAL	78	135	1	2	3	4		1
LE ROUX	54	125	1	2	3			1
LESPERON	327	497	2	11	13	5		2
MAZAN L'ABBAYE	123	255	1	2	3	2		1
SAGNES ET GOUDOULET	117	218	1	0	1	1		1
ST LAURENT LES BAINS	179	423	2	6	8	3		2
ST ALBAN MONTAGNE	94	140	1	3	4	3		1
ST CIRGUES MONTAGNE	226	469	2	9	11	11		2
ST ETIENNE LUGDARES	427	601	3	7	10	8		3
ST EULALIE	219	342	2	6	8	4		2
USCLADES ET RIETORD	115	200	1	4	5	3		1
TOTAL	4372	7408	36	119	155	134	45	36
SITES TOURISTIQUES								
LE GERBIER	X	X	2		2			0
FERME DE BOURLATIER	X	X			1			0
CROIX DE BAUZON	X	X	1		1			0
LA CHAVADE	X	X	1		1			0
LE LAC D'ISSARLES	X	X	1					0
LES THERMES	X	X	1		1			1
TOTAL			6	0	6		1	
CAMPINGS								
CAMPINGS	X	X	0	13	13			13
CAMPINS CARS	X	X		2	2			1
TOTAL			42	134	176		14	
POUR INFO								
COMMUNES	POP MUNICIPALE	POP DGF 2020	S.E	COLONNES	POINTS DE COLLECTES			
BOREE	154	312	0	16			Maisons de retraite	2
LA ROCHETTE	61	106	1	7	2		Collège	1
LACHAMP RAPHAEL	63	109	1	3	1		Ecoles	7
ST MARTIAL	255	479	4	16	5		foyer de vie	1
TOTAL	533	1006	6	42	8			11
LAVEYRUNE	108	212						
TOTAL	5013	8626						62



ESAT
Capacité:1000 L
Lattes:15 mm
Visserie: Vis
Ouvertures: 3



SIDOMSA
Capacité:1000 L
Lattes:10 mm
Visserie: Clous
Ouvertures: 2



BILAN POSE DES COMPOSTEURS COLLECTIFS POUR LES COLLECTIVITES

Nature de rétablissement	Nom de rétablissement	Adresse	CP	Ville	N° de Tél	NB de composteurs	N° de charte	Date de l'installation
Foyer de Vie	Foyer de vie les Tileuls	Le Village	07500	ST ETIENNE DE LUZDARES	04.66.48.42.18	1	C0020	22/06/10
Centre de loisirs	Espace Gerbiens	Centre de loisirs	07510	ST EULALIE	04.75.38.84.98	1	C0021	01/07/10
TOTAL COMPOSTEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS ET COLLECTIVITES :		2						

Nature de rétablissement	Nom de rétablissement	Adresse	CP	Ville	N° de Tél	NB de composteurs	N° de charte	Date de l'installation
Camping	LES AIRELLES	Le Village	07510	ST CIRGUES EN MONTAGNE	04.75.38.92.40	1	C0033	20/03/12
Auberge	AUBERGE du BEZ	Le Bez	07500	BORNE	04.66.48.80.54	1	C0008	22/06/10
Restaurant	AU PARFUM DES BOIS		07510	ST CIRGUES EN MONTAGNE	04.75.98.93.93	1	C0024	09/11/10
Restaurant	BEAUSEJOUR	Le Village	07630	LE BEAGE	04.75.38.85.02	1	C0023	01/07/10
TOTAL COMPOSTEURS CAMPINGHOTELRESTAURANTS :		4						

BILAN POSE DES COMPOSTEURS COLLECTIFS POUR LES COMMUNES

Nature de rétablissement	Lieu où se trouvent les composteurs	Nombre de composteur	Année de l'installation
COMMUNE	BORNE - le village	1	2010
COMMUNE	SAGNES ET GOUDOULET - salle (PAV)	1	2010
COMMUNE	ST CIRGUES EN MONTAGNE - atelier municipal	1	2010
COMMUNE	COUCOURON locaux CDC	1	2023
COMMUNE	Ste Eulalie camping + village	2	2023
TOTAL COMPOSTEURS COMMUNES COMMANDES :		6	

BILAN POSE DES COMPOSTEURS COLLECTIFS POUR LES CIMETIERES

Nature de rétablissement	Lieu où se trouvent les composteurs	Nombre de composteur	Détail	Année de l'installation
COMMUNE	MAZAN L'ABBAYE - cimetière	1		2010
TOTAL COMPOSTEURS CIMETIERES :		1		

BILAN POSE DES COMPOSTEURS COLLECTIFS POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Nature de rétablissement	Lieu où se trouvent les composteurs	Nombre de composteur	Détail	Année de l'installation
COLLEGE	Collège de la Montagne Ardéchoise ST CIRGUES EN MONTAGNE	2		2014
TOTAL COMPOSTEURS :		2		

TOTAL GENERAL

15

composteurs sur 13 sites (8 communes)

PROPOSITIONS POUR LA MISE EN PLACE DE LA LOI AGECE PAR LA CDC

- Formation de 3 Agents du service OM pour Guide composteur .
- ❑ Définir le lieu de mise en place des composteurs dans chaque commune avec un élu ou un agent communal avant le 15 MARS
- ❑ Mise en place des composteurs sur les sites par la CDC.
- ❑ Mise en place pour le fonctionnement des composteurs par un agent de la CDC et en collaboration avec les agents communaux ou d'un référent.
- Formations et animations internes par un agent guide composteur de la CDC pour les agents communaux et les administrés qui le désirent.

ETUDE ET CÔUT DES COMPOSTEURS COLLECTIFS

Nombres de points de composteurs collectifs

➤ Communes	36
➤ Sites	1
➤ Campings	14
➤ Maisons de retraite	2
➤ Collège, Ecoles,	8
➤ Foyer de vie	1

TOTAL 62

Nombres de composteurs

✓ Simple ou Double 62

SIDOMSA

➤ Composteur Simple

1m3: 260 €TTC

ESAT

➤ Composteur Simple

1m3: 264 €TTC

➤ Composteur DOUBLE

➤ 2m3: 480 € TTC

➤ Option grille de fond: 20€ TTC

500 X 62 = **31 000** € TTC

264 X 62 = **16 368** € TTC

Livré sur Site

PARTICIPATION DE LA CDC OU PAS A L'ACHAT DES COMPOSTEURS ??

MAINTENANT
A VOUS DE PRENDRE
LA BONNE DECISION
COHERENTE ET JUSTE
AFIN DE METTRE EN PLACE
LES COMPOSTEURS COLLECTIFS

